

rester spectateurs, même si toutes les nouvelles ne sont pas mauvaises, ainsi que l'ont montré les communications de cette Journée d'Etude.

Les pages qui suivent contiennent les résumés des communications orales présentées au cours d'une Journée d'Etude dont le succès manifeste a déjà été évoqué dans le numéro de janvier 1997 d'Aves Contact (pages 2-5). Deux des interventions font ici l'objet de traitements plus développés dans des articles séparés (la nidification du Busard Saint-Martin dans l'Entre-Sambre-et-Meuse et les aspects biogéographiques et historiques de la répartition des oiseaux d'eau en France et Belgique). Pour leur part, les posters présentés au colloque font l'objet d'une présentation résumée en fin d'article.

J.-P. JACOB
Directeur de la Centrale Ornithologique Aves

A propos de la politique de la Région wallonne dans le cadre de l'Année mondiale des Zones humides

Bernadette VAN DER REST, Cabinet du Ministre G. Lutgen.

La prise de conscience de l'environnement quotidien et, plus largement, de l'environnement naturel, s'inscrit parmi les préoccupations continues du Ministre de l'Environnement, notamment par le biais d'actions de sensibilisation de plus en plus diverses. La "semaine de l'arbre" et le foisonnement d'initiatives développées à l'occasion de l'Année européenne de la Conservation de la Nature, en 1995, illustrent l'importance de cette ligne d'action. En matière de conservation et de "développement" de la biodiversité, la sensibilisation constitue en effet un des axes prioritaires définis par le Plan d'Environnement pour le Développement durable adopté en 1995 par le Gouvernement wallon. Il y a, ce faisant, une volonté de donner à la Conservation de la Nature une véritable dimension culturelle. A ce titre, la dynamique lancée en 1995 trouve un évident prolongement au cours de l'Année mondiale des Zones humides. Cette dynamique conjugue l'implication traditionnelle des associations de conservation de la nature et la motivation croissante des communes, des pouvoirs subordonnés, des écoles, des centres culturels ou d'autres structures encore.

En Région wallonne, cette année thématique ne se limite pas à des aspects de sensibilisation et de communication. Parallèlement, des travaux de fond sont entrepris ou poursuivis tant au plan législatif que scientifique. Au niveau scientifique, plusieurs colloques ont permis, comme la Journée d'Etude Aves, de confronter expériences et réflexion. A côté de ces rencontres, il est permis d'insister sur l'effort porté par le Centre

scientifique de Gembloux, et notamment par l'Observatoire Faune-Flore-Habitats, en vue de rassembler le maximum de données qui soutiendront les différentes actions de conservation et de gestion menées par la Région. Cette dernière se place bien évidemment dans la perspective du développement d'un réseau écologique dans lequel les zones humides doivent occuper la place qui leur revient.

Sur le plan législatif, un nombre important de travaux sont engagés. Citons parmi eux l'amélioration projetée de l'Arrêté du Gouvernement wallon relatif aux Zones humides d'Intérêt biologique et la désignation d'un nombre accru de nouvelles zones, la révision de la législation concernant les cours d'eau au sens large et les progrès déjà acquis de la réglementation en matière de circulation des embarcations sur les cours d'eau. Des démarches sont également entreprises pour obtenir une prise en compte de la conservation de la nature dans toutes les législations qui ont un impact sur les zones humides. A terme, l'objectif est donc de mettre un terme aux incohérences entre mesures de conservation et de gestion. Ces incohérences, si souvent constatées sur le terrain, sont à la fois une source d'altérations répétées du milieu naturel et de découragement pour tous ceux qui travaillent à la préservation des zones humides.

Enfin, puisque l'Année mondiale des Zones humides fête le vingt-cinquième anniversaire de la Convention de Ramsar, une des réalisations majeures mises en chantier au niveau wallon est l'inscription de nouvelles zones Ramsar au crédit de la convention. Des études en ce sens ont été effectuées notamment dans le bassin de la haute Sûre et dans les Hautes Fagnes, qui recevraient ainsi une nouvelle confirmation de leur intérêt biologique exceptionnel.



Photo Ph. Lacroix